



Rentrée 2020-2021

## Vous êtes étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

Un **nouveau dispositif** entre l'université de Bourgogne (uB) et les lycées de l'académie de Dijon **est mis en place à compter depuis la rentrée 2015-2016**

Vous devez dorénavant effectuer une **inscription parallèle à l'Université de Bourgogne**.

**Ce dispositif a pour objectif de :**

- ✓ faciliter les parcours de formation pour les étudiants et en accroître la fluidité ;
- ✓ améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires ;
- ✓ mutualiser certaines ressources au bénéfice des enseignements dispensés ;
- ✓ rapprocher la recherche des élèves des lycées.

### ■ Une inscription obligatoire à l'uB

Depuis la loi de 22 juillet 2013, tout étudiant en classe préparatoire **doit obligatoirement s'inscrire parallèlement à l'Université** avec laquelle le lycée a conclu une convention et payer les droits de scolarité de la licence tels que fixés chaque année par arrêté ministériel.

### ■ Comment vous inscrire ?

Consultez les modalités d'inscription dans la rubrique « Administratif » et inscrivez / réinscrivez-vous selon le calendrier indiqué.

### ■ Les droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés chaque année en juillet par arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ils ne sont pas encore connus pour la prochaine rentrée universitaire.

Pour 2020-2021, les droits d'inscription s'élèvent à **170 €** pour une inscription.

**Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription.**

## ■ Dans quelle formation s'inscrire ?

Pour la 1<sup>ère</sup> année de CPGE, l'inscription s'effectue par grands domaines en cohérence avec la filière de CPGE.

>> Se référer à l' **Annexe 1** : Inscription en 1<sup>ère</sup> année de licence

**Pour la 2<sup>e</sup> année de CPGE** : l'inscription se fera par mention de licence, sur choix de l'élève, sous réserve que cela soit en cohérence avec la filière de CPGE et des conditions requises.

Se référer aux tableaux de correspondances :

>> **Annexe 2** : inscription en 2<sup>e</sup> année de licence du **Domaine Sciences, Technologies, Santé**

>> **Annexe 3** : inscription en 2<sup>e</sup> année de licence du **Domaine Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales**

>> **Annexe 4** : inscription en 2<sup>e</sup> année de licence du **Domaine Droit, Economie, Gestion**

## ■ Poursuite d'études à l'uB

Tous les étudiants de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) des lycées partenaires de la convention ayant pris une inscription à l'uB peuvent prétendre à une poursuite d'études à l'université. Les modalités sont détaillées dans la convention et ses annexes.

## ■ Vous souhaitez obtenir un bac +2 et/ou une Licence

Les années d'études suivies en CPGE peuvent être validées par un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (Bac+2) pour la(les) filière(s) dans laquelle (lesquelles) vous vous serez inscrit(e) à l'Université en début d'année.

Lors d'une inscription en 3<sup>e</sup> année, la demande de validation de la licence n'est possible que pour certaines formations. D'autres permettent seulement de passer les examens. Se reporter à la convention.

Conformément à la réglementation, l'accès et la validation ne sont pas automatiques mais soumis à conditions propres à chaque domaine et chaque filière et aux modalités spécifiques de la validation d'études.

## INFORMATIONS

### ■ Calendrier : dates limites de transmission

**Septembre**

pour le **20/10/2020** au plus tard

**Inscription par le web** à l'université de Bourgogne

**Avant le 15 juin**

**Si vous souhaitez un diplôme (uniquement pour les étudiants inscrits à l'uB et la formation pour laquelle une inscription a été prise) :**

un dossier de validation d'études supérieures est à compléter et à remettre à votre établissement qui le transmettra à l'uB (réception à l'uB pour le 15 juin au plus tard)

■ **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation** – Tél. : 03 80 39 35 62

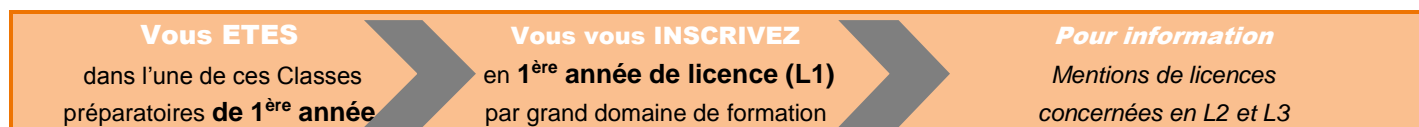
■ **Pour en savoir plus** > sur la convention, annexes ...

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html>

> sur les formations à l'uB : <http://www.u-bourgogne-formation.fr>

## Annexe 1

### Inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de Licence (L1)



<b>Economiques et commerciales</b> voie scientifique (ECS) voie économique (ECE) voie technologique (ECT)	<b>L1 CPGE Droit, économie, gestion</b>	- <b>ECS</b> : Economie / Gestion - <b>ECE</b> : AES / Economie / Gestion - <b>ECT</b> : AES / Droit / Gestion
--	---	--

<b>Littéraires</b> <b>A/L « Lettres »</b>	<b>L1 CPGE Droit, économie, gestion</b>	Droit
	<b>L1 CPGE Arts, Lettres, Langues &amp; Sciences Humaines et Sociales</b>	Histoire / Géographie et aménagement / Histoire de l'art et archéologie (L2 uniquement) Lettres / Philosophie Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) Anglais (L2 et L3) / Allemand (L2 et L3) / Espagnol (L2 uniquement)
<b>Littéraires</b> <b>B/L</b> <b>« Lettres et sciences sociales »</b>	<b>L1 CPGE Droit, économie, gestion</b>	AES / Economie / Droit Gestion
	<b>L1 CPGE Arts, Lettres, Langues &amp; Sciences Humaines et Sociales</b>	Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) Anglais (L2 et L3) / Allemand (L2 uniquement) / Espagnol (L2 uniquement) Lettres / philosophie Sociologie / Histoire / Géographie et aménagement

<b>Scientifiques</b> MPSI : Mathématiques Physique, Sciences de l'Ingénieur PCSI : Physique Chimie, sciences de l'ingénieur PTSI : Physique Technologie, Sciences de l'Ingénieur TSI : Technologies et Sciences Industrielles TPC : Technologie et Physique Chimie	<b>L1 CPGE Sciences, technologies, Santé</b>	L2 CPGE Sciences et Techniques L3 Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur
<b>Scientifiques</b> BCPST : Biologie Physique Chimie et Sciences de la Terre TB : Technologie et Biologie		L2 CPGE Sciences Vie L3 Sciences de la vie, parcours biologie cellulaire et physiologie

## Inscriptions en 2<sup>e</sup> année de Licence (L2)

### >> Domaines Sciences, technologies, santé

<b>Vous REMPLISSEZ</b> les conditions pour une inscription en 2 <sup>ème</sup> année de licence	<b>Vous ETES</b> dans l'une de ces CPGE 2 <sup>e</sup> année	<b>Vous vous INSCRIVEZ</b> en 2 <sup>e</sup> de licence (L2) dans les mentions correspondantes
Admis en CPGE 2 <sup>e</sup> année et obtention de 60 crédits ECTS  Non admis en CPGE 2 <sup>e</sup> année mais ayant obtenu 60 crédits ECTS et une mention A, B ou C	<b>MP</b> : Mathématiques Physique <b>PC</b> : Physique Chimie <b>PSI</b> : Physique Sciences de l'Ingénieur <b>PT</b> : Physique Technologie <b>TSI</b> : Technologie et Sciences Industrielles <b>TPC</b> : Technologie et Physique Chimie <b>TB</b> : Technologie et Biologie	<b>L2 CPGE Sciences et Techniques</b>  Pour information L2 donnant accès aux mentions suivantes en L3 : Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur
	<b>BCPST</b> : Biologie Physique Chimie et Sciences de la Terre  <b>TB</b> : Technologie et Biologie  <b>ATS Prépa C</b> secteur biologique et agroalimentaire	<b>L2 CPGE Sciences Vie</b> Pour information L2 donnant accès à la mention L3 Sciences de la Vie, parcours biologie cellulaire et physiologie

<b>Vous ne REMPLISSEZ pas</b> les conditions pour un accès de droit en 2 <sup>ème</sup> année de licence	<b>Vous ETES</b> dans l'une de ces CPGE 2 <sup>e</sup> année	<b>Vous vous INSCRIVEZ en</b>
<p>→ <b> votre situation relève de l'accès sous conditions :</b></p> Non admis en CPGE 2 <sup>e</sup> année mais ayant obtenu 60 crédits ECTS et une mention D ou E et avis favorable de l'UFR à un dossier de validation déposé au minimum une semaine avant le début de la 2 <sup>e</sup> session	<b>MP</b> : Mathématiques Physique <b>PC</b> : Physique Chimie <b>PSI</b> : Physique Sciences de l'Ingénieur <b>PT</b> : Physique Technologie <b>TSI</b> : Technologie et Sciences Industrielles <b>TPC</b> : Technologie et Physique Chimie <b>TB</b> : Technologie et Biologie <b>BCPST</b> : Biologie Physique Chimie et Sciences de la Terre	<b>L1 CPGE Sciences, technologies, Santé</b>  <b>Si votre situation relève de l'accès sous conditions</b> , il convient de déposer un dossier de validation d'acquis auprès de la scolarité de l'UFR concernée.  Ce dossier est à réaliser en complément de votre inscription en 1 <sup>ère</sup> année. Si vous obtenez une décision favorable, votre inscription sera modifiée.
<p>→ <b> vous ne remplissez pas ces conditions</b></p>		

## Inscriptions en 2<sup>e</sup> année de Licence (L2)

### >> Domaines Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et sociales

Vous <b>REMP LISSEZ</b> les conditions pour une inscription en 2 <sup>ème</sup> année de licence	Vous <b>ETES</b> dans l'une de ces CPGE 2 <sup>e</sup> année	Vous vous <b>INSCRIVEZ</b> en 2 <sup>e</sup> de licence (L2) dans les mentions correspondantes
<p><b>Accès de droit :</b> Etre admis en 2<sup>e</sup> année de CPGE</p>	<p>Littéraires A/L « Lettres »</p> <p>et</p> <p>B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L2 Histoire / L2 Géographie et aménagement</p> <p>L2 Lettres / L2 Philosophie</p> <p>L2 Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LLCER anglais (si au lycée LV1 anglais ou LV2 anglais avec spécialité anglais)</li> <li>- LLCER allemand (si au lycée LV1 allemand ou LV2 allemand avec spécialité allemand)</li> <li>- LLCER espagnol (si au lycée LV2 espagnol avec spécialité espagnol)</li> </ul>
	<p>Uniquement les B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L2 Sociologie</p>
	<p>Uniquement les A/L « Lettres »</p>	<p>L2 Histoire de l'art et archéologie</p>

Vous ne <b>REMP LISSEZ pas</b> les conditions pour un accès de droit en 2 <sup>ème</sup> année de licence	Vous <b>ETES</b> dans l'une de ces CPGE 2 <sup>e</sup> année	Vous vous <b>INSCRIVEZ en</b>
<p>→ votre situation relève de l'accès sous conditions :</p> <p>Si non admis en 2<sup>e</sup> année de CPGE : avoir obtenu 60 crédits ECTS et avoir obtenu un avis favorable de l'UFR concernée à un dossier de validation d'acquis déposé au minimum une semaine avant le début de la 2<sup>e</sup> session</p> <p>→ Vous ne remplissez pas ces conditions</p>	<p>Littéraires</p> <p>A/L « Lettres »</p> <p>et</p> <p>B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L1 CPGE Sciences Humaines et Sociales, Arts, Lettres, Langues</p> <p>Si votre situation relève de l'accès sous conditions, il convient de déposer un dossier de validation d'acquis auprès de la scolarité de l'UFR concernée.</p> <p>Ce dossier est à réaliser en complément de votre inscription en 1<sup>ère</sup> année. Si vous obtenez une décision favorable, votre inscription sera modifiée.</p>

## Inscriptions en 2<sup>e</sup> année de Licence (L2) >> Domaine Droit, Economie, Gestion

Vous <b>REMPLEISSEZ</b> les conditions pour une inscription en 2 <sup>ème</sup> année de licence (L2)	Vous <b>ETES</b> dans l'une de ces CPGE 2 <sup>e</sup> année	Vous vous <b>INSCRIVEZ</b> en 2 <sup>e</sup> de licence (L2) dans les mentions correspondantes
<p><b>Accès de droit :</b> Etre admis en 2<sup>e</sup> année CPGE et avoir validé 60 crédits ECTS et avoir obtenu une mention globale A, B ou C</p>	<p><b>Economiques et commerciales</b> voie scientifique : <b>ECS</b> voie économique : <b>ECE</b> voie technologique : <b>ECT</b></p>	<p><b>ECS : L2 Economie / L2 Gestion</b> <b>ECE : L2 AES / L2 Economie / L2 Gestion</b> <b>ECT : L2 AES / L2 Droit / L2 Gestion</b></p>
	<p><b>Littéraires</b> <b>A/L « Lettres »</b></p>	<p><b>L2 Droit</b></p>
	<p><b>Littéraires</b> <b>B/L</b> <b>« Lettres et sciences sociales »</b></p>	<p><b>L2 AES</b> <b>L2 Economie</b> <b>L2 Droit</b> <b>L2 Gestion</b></p>

Vous ne <b>REMPLEISSEZ pas</b> les conditions pour un accès de droit en 2 <sup>ème</sup> année de licence	Vous <b>ETES</b> dans l'une de ces CPGE 2 <sup>e</sup> année	Vous vous <b>INSCRIVEZ en</b>
<p>➔ <b>votre situation relève de l'accès sous conditions :</b></p> <p><b>1/</b> Etre admis en 2<sup>e</sup> année CPGE et avoir validé 60 crédits ECTS et, pour mention globale inférieure à C , vérification de la mention affectée aux disciplines fondamentales requises (cf convention)</p> <p><b>2/</b> Si non admis en 2<sup>e</sup> année CPGE : avoir validé 60 crédits ECTS et obtenu a minima la mention globale D, et la mention A ou B ou C aux disciplines requises (cf convention) et l'avis favorable de la Commission d'Admission et d'Evaluation</p> <p>➔ <b>Vous ne remplissez pas ces conditions.</b></p>	<p><b>Economiques et commerciales</b> voie scientifique : <b>ECS</b> voie économique : <b>ECE</b> voie technologique : <b>ECT</b></p> <p><b>Littéraires</b> <b>A/L « Lettres »</b></p> <p><b>Littéraires</b> <b>B/L</b> <b>« Lettres et sciences sociales »</b></p>	<p><b>L1 CPGE Droit, économie, gestion</b></p> <p><b>Si votre situation relève de l'accès sous conditions</b>, il convient d'effectuer la demande auprès de la scolarité en joignant l'attestation du parcours de formation avec crédits et mentions et avis de la CAE.</p> <p>Ce dossier est à réaliser en complément de votre inscription en 1<sup>ère</sup> année. Si vous obtenez une décision favorable, votre inscription sera modifiée.</p>